



PARC EOLIEN DES SAULES

Communes de Croix-Fonsomme & Fontaine-Uterte (02)

3. NOTE DE PRESENTATION NON TECHNIQUE DU PROJET



PARC EOLIEN DES SAULES
Groupe **VALECO**

SOMMAIRE

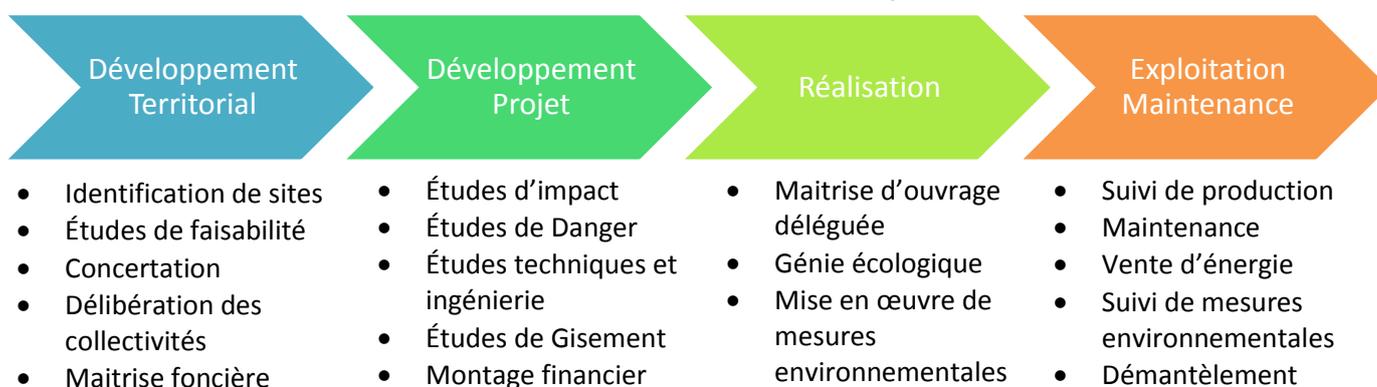
1.	LE GROUPE VALECO	5
2.	LOCALISATION DU PROJET	8
3.	LE SCHEMA REGIONAL EOLIEN.....	11
4.	CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DU PROJET	13
5.	HISTORIQUE DU PROJET	16
6.	PERTINENCE DU PROJET	21
7.	INTEGRATION DU PROJET DANS SON ENVIRONNEMENT	25

1. LE GROUPE VALECO

Créée en 1998 à Montpellier, le GROUPE VALECO est une structure familiale française et un précurseur dans le domaine des énergies renouvelables. Aujourd'hui, le GROUPE VALECO est une société composée de 90 salariés sur le territoire français. Nous développons, finançons et exploitons des projets d'énergies renouvelables (éolien, solaire, biomasse) pour notre propre compte. Les projets sont développés par VALECO INGENIERIE et portés par le GROUPE VALECO.

Ainsi, VALECO INGENIERIE, le bureau d'études du GROUPE VALECO, assure le développement (études environnementales et techniques, définition du projet, obtention des autorisations administratives...), le financement, la réalisation puis l'exploitation et la maintenance des projets.

Le bureau d'étude VALECO INGENIERIE est structuré en 4 pôles :



Depuis 2008, la CAISSE DES DEPOTS est entrée au capital du groupe, créé et développé par la famille GAY, en apportant 21,8 millions d'euros ce qui lui permettra de détenir fin 2013 une participation de 35 % dans le Groupe VALECO.



Pour tout nouveau projet étudié, une structure indépendante est créée spécifiquement au sein du Groupe VALECO. Cette structure peut ouvrir son capital, en priorité à l'actionnaire CAISSE DES DEPOTS, sous réserve des conditions économiques, financières et de gouvernance habituellement convenues entre Holding Gay et Caisse des Dépôts. Cette particularité nous permet de maîtriser l'ensemble des étapes du projet de sa conception à son démantèlement.

Le GROUPE VALECO exploite aujourd'hui une capacité électrique de 205 MW répartis entre énergie éolienne (170 MW), photovoltaïque sol et toiture (15 MW) et cogénération (20 MW). Nous mettons l'accent sur le développement local par la mise en place de mesure d'accompagnement de nos projets et sur l'innovation :

Mise en service en 2000 du plus grand parc français de l'époque à Tuchan (11)

Mise en service de la première centrale solaire au sol à Lunel (34) en 2008

Parcs éoliens VALECO : Quelques références



Parc de TUCHAN

Département : Aude (11)

Puissance électrique : 11,7 MW

18 éoliennes

Mise en service : 2001-2002-2009

Pôle éolien des MONTS DE LACAUNE

Département : Tarn (81), Aveyron (12)

Puissance électrique : 74 MW

31 éoliennes, 6 parcs

Mise en service : 2006-2008-2011



Parc de SAINT JEAN LACHALM

Département : Haute Loire (43)

Puissance électrique : 18 MW

9 éoliennes

Mise en service : 2008

Parc de CHAMPS PERDUS

Département : Somme (80)

Puissance électrique : 12 MW

4 éoliennes

Mise en service : 2014



Parcs photovoltaïques au sol VALECO : Quelques références



Centrale Solaire de LUNEL
Département : Hérault (34)
Puissance électrique : 500 KWc
Mise en service : Septembre 2008



Centrale Solaire du SYCALA
Département : Lot (46)
Puissance électrique : 8 000 KWc
Mise en service : Juin 2011



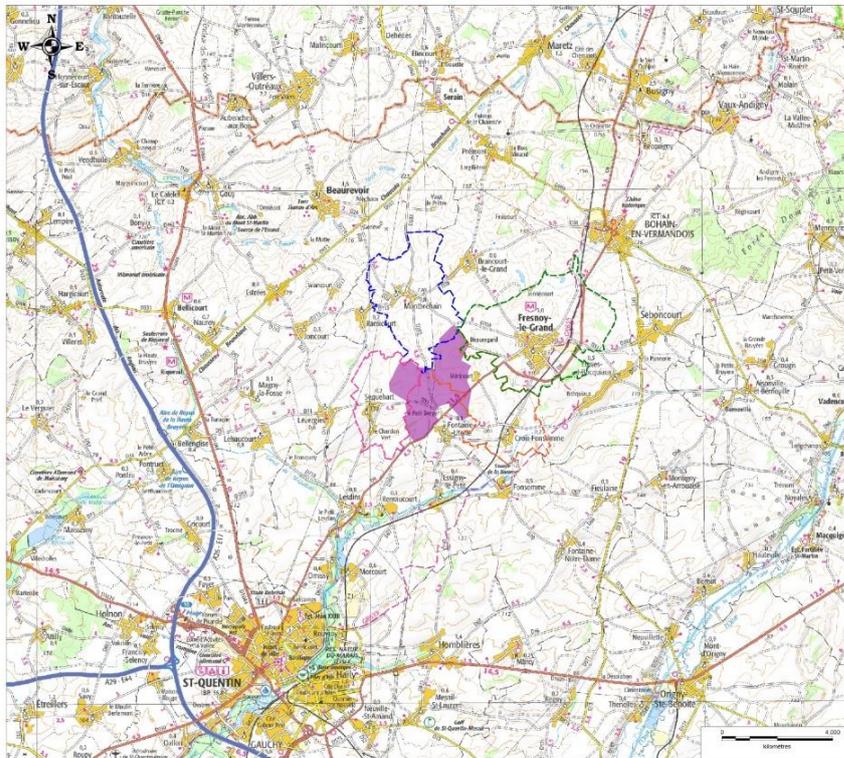
Centrale Solaire de CONDOM
Département : Gers (32)
Puissance électrique : 10 000 KWc
Mise en service : Mars 2013

Centrale Solaire du SEQUESTRE
Département du Tarn (81)
Puissance électrique : 4 500 KWc
Mise en service : Octobre 2013



2. LOCALISATION DU PROJET

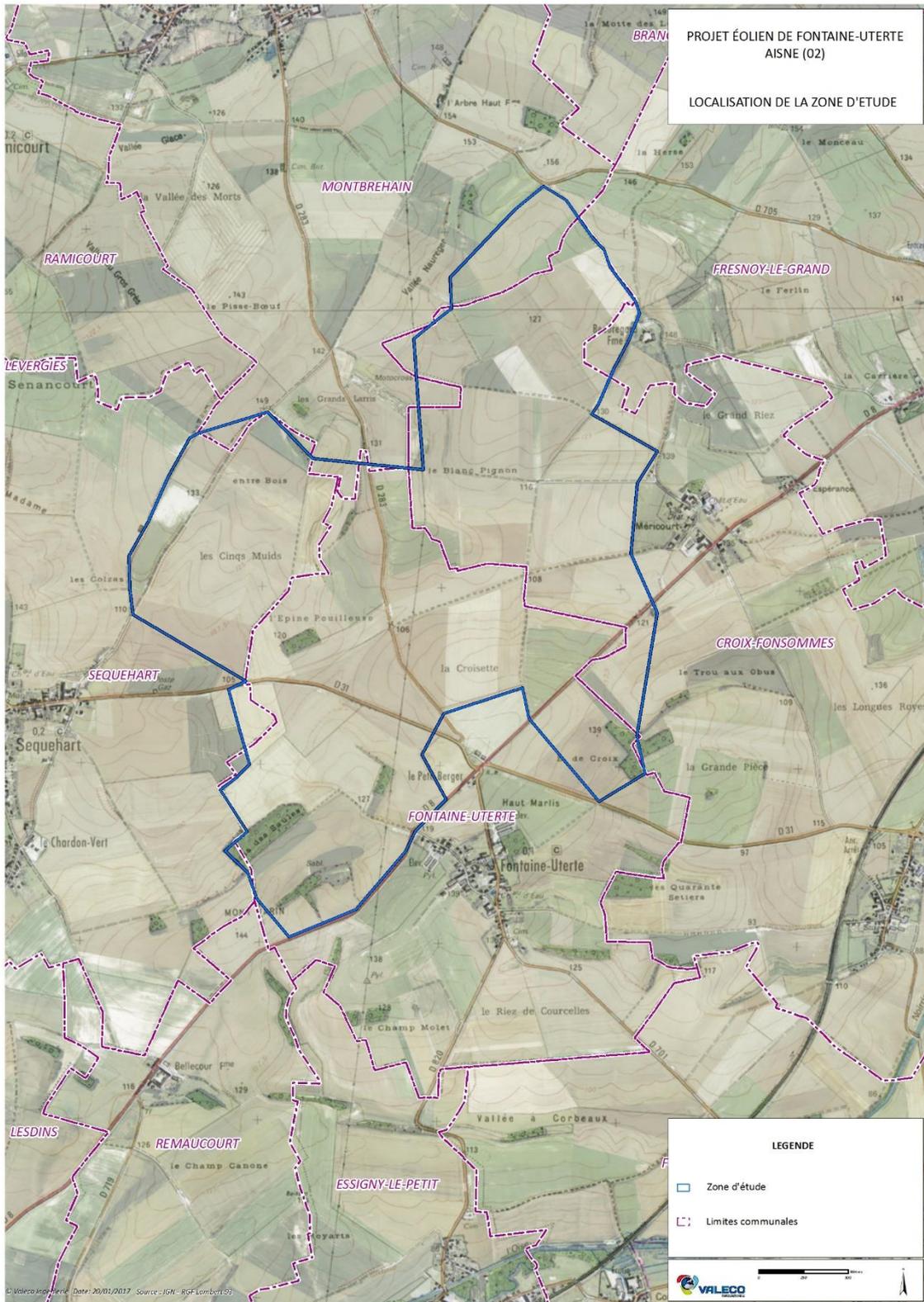
Le Parc éolien des Saules, composé de 8 aérogénérateurs, est localisé sur les communes de Croix-Fonsomme et Fontaine-Uterte, au sein du département de l'Aisne (02).



Source : Scan100° ©IGN PARIS - Licence ATER-Environnement - Copie et reproduction interdite.
Réalisation ATER Environnement Juin 2016.

Localisation géographique

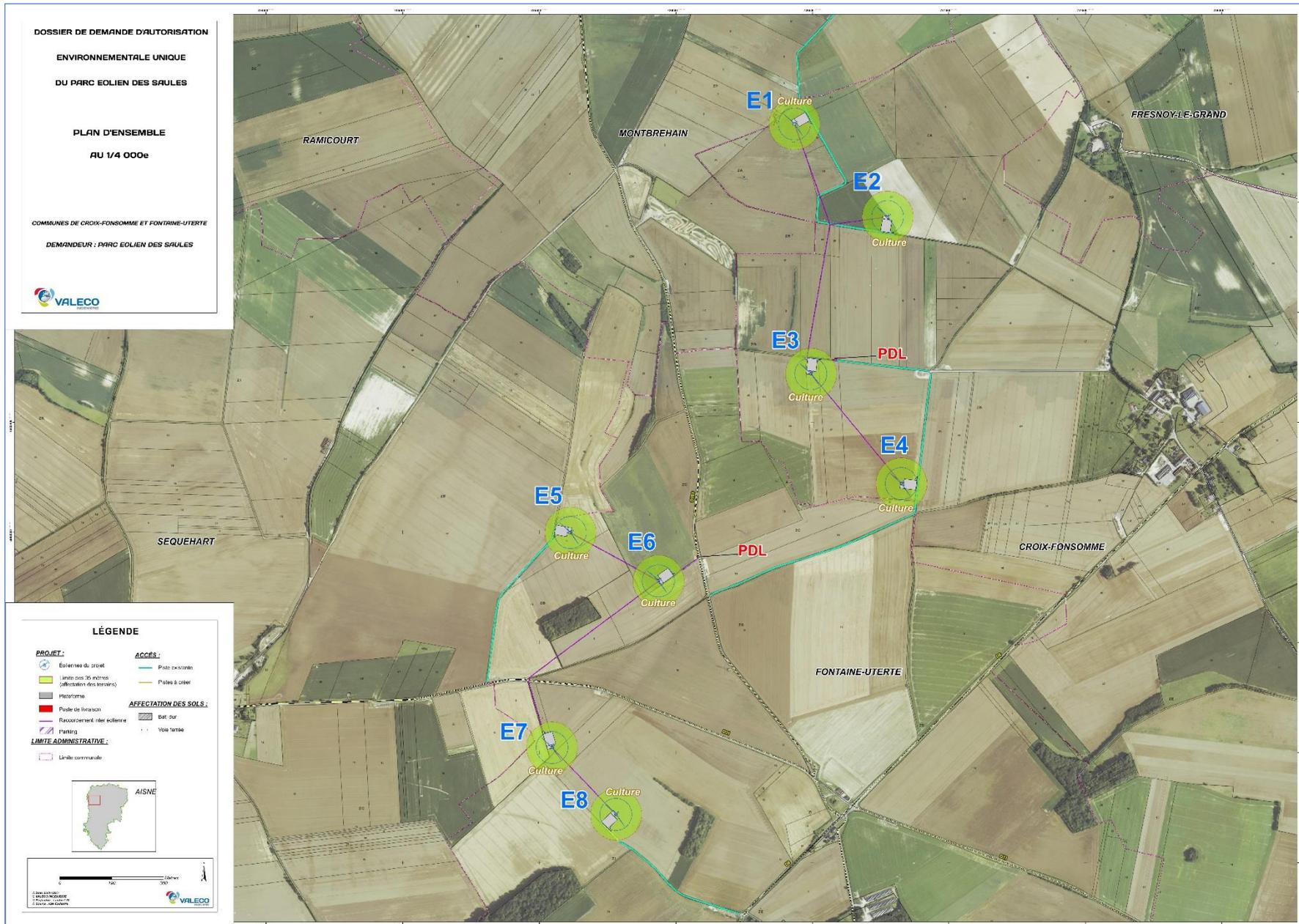




Le Parc éolien des Saules se composera de 8 éoliennes implantées aux coordonnées suivantes (systèmes de coordonnées Lambert 93 et WGS 84) :

Eoliennes	Lieudit	Lambert 93		WGS84		Altitude (m)
		X (m)	Y (m)	Longitude	Latitude	
E1	LA VALLEE DE MONBREHAIN	726434,363698	6983483,53148	3° 22' 4,777" E	49° 56' 57,846" N	128
E2	DERRIERE BEAUREGARD	726775,7571	6983146,5345	3° 22' 21,806" E	49° 56' 46,897" N	139
E3	LA VALLEE DE ROBERTROU	726494,9848	6982576,3319	3° 22' 7,602" E	49° 56' 28,500" N	115
E4	LA VALLEE DE ROBERTROU	726825,995722	6982177,335994	3° 22' 24,094" E	49° 56' 15,547" N	108
E5	L'EPINE POUILLEUSE	725613,752461	6981999,495373	3° 21' 23,316" E	49° 56' 9,977" N	127
E6	LA VALLEE A L'HUILE	725936,5398	6981823,8278	3° 21' 39,449" E	49° 56' 4,250" N	104
E7	LE CHAMP A BREBIS	725546,865	6981218,1632	3° 21' 19,789" E	49° 55' 44,721" N	101
E8	LE CHAMP A BREBIS	725780,8612	6980975,2069	3° 21' 31,456" E	49° 55' 36,830" N	114
PDL 1	LE BLANC PIGNON	726587,0000	6982632,0000	3° 22' 12,2268" E	49° 56' 30,2867" N	117
PDL 2	LA VALLEE A L'HUILE	726075,1296	6981903,686	3° 21' 46,410" E	49° 56' 6,811" N	105

La carte fournie ci-après permet de localiser l'emplacement des éoliennes et des aménagements annexes.



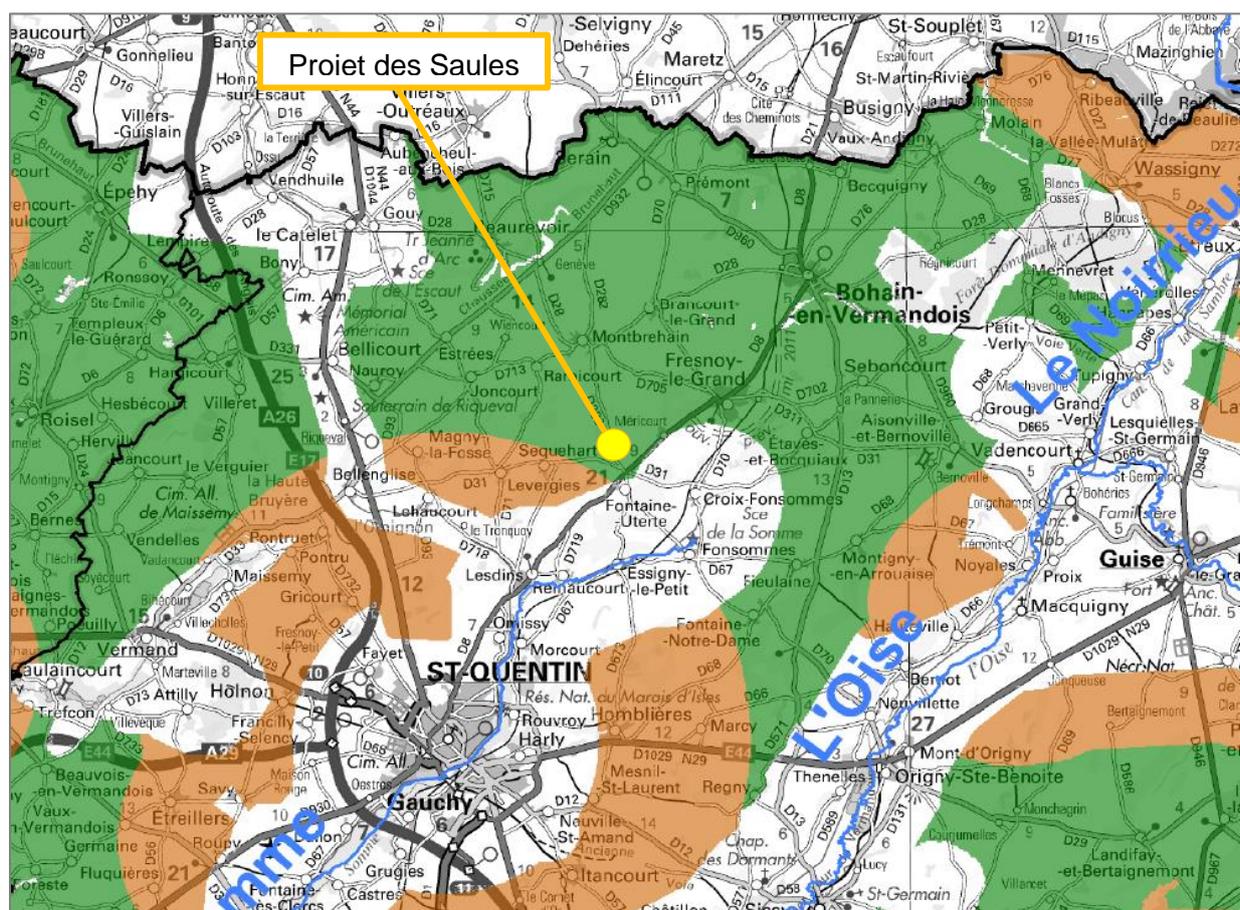
3. LE SCHEMA REGIONAL EOLIEN

La loi Grenelle n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dispose dans son article 68 que soit élaboré conjointement par le préfet de région et le président du conseil régional, un schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE). Le schéma régional éolien constitue un volet annexé au SRCAE. Il définit notamment une liste de communes situées en zones favorables au développement de l'énergie éolienne, où la réalisation d'un projet éolien est possible. Conformément à l'instruction ministérielle du 29 juillet 2011, des zones particulièrement propices au développement de l'énergie éolienne ont été définies.

Le schéma régional éolien de Picardie a été approuvé par arrêté du Préfet de région le 28 juin 2012.

Au sein de ce schéma régional, les communes de Croix-Fonsomme et Fontaine-Uterte se localisent au coeur d'une zone favorable ce qui a justifié le choix de développer un projet éolien sur ce territoire avant tout.

Ainsi, les communes de Croix-Fonsomme et Fontaine-Uterte concernées par le projet sont retenues comme favorable au développement de l'éolien, au sens du décret du 16 juin 2011.



4. CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DU PROJET

Le parc éolien des Saules regroupe 8 éoliennes de 2,5 à 3,6 MW de puissance unitaire pour une puissance totale installée de 20 à 28,8 MW, ce qui en fait une centrale de puissance significative. La hauteur hors tout des éoliennes envisagées sera de 150 m.

Pour la réalisation de ce dossier, le choix du modèle d'éolienne n'a pas été arrêté. Ainsi 3 modèles d'éoliennes aux dimensions dimulaires (150m hors tout) ont été étudiés.

Les caractéristiques du projet sont les suivantes :

Localisation	Région	Hauts-de-France
	Département	Aisne (02)
	Communes	Croix-Fonsomme et Fontaine-Uterte
Eoliennes	Puissance totale (en MW)	20 à 28.8
	Puissance unitaire (en MW)	2.5 à 3.6
	Nombre	8
	Diamètre du rotor (en m)	114 à 117
	Hauteur du moyeu (en m)	91 à 93
	Hauteur en bout de pale (en m)	149.4 à 150
	Modèle éligible	Gamesa G114 Nordex N117 Vestas V117
Autres aménagements	Postes électriques	2 postes de livraison
	Fondations	Ø = 20 m sur 3.20 m de profondeur
	Plateformes	47 x 35 m
	Pistes créées	401 ml
Production	Production annuelle (MWh)	67 200
	Foyers équivalents hors chauffage	18600
	Personnes équivalentes	55 800
	CO₂ évité (en t)	20180
	Durée de vie (en année)	25



- **Le balisage aérien**

Conformément à l'arrêté du 7 décembre 2010 relative au balisage des éoliennes situées en dehors des zones grevées de servitudes aéronautiques, le parc éolien sera équipé d'un balisage diurne et nocturne. Le balisage nocturne sera constitué par des signaux lumineux à éclats positionnés sur la nacelle (Couleur blanche et intensité de 10000 cd le jour ; couleur rouge et intensité de 2000 cd la nuit).

- **Le rotor**

Les éoliennes sont équipées d'un rotor tripale à pas variable. Son rôle est de « capter » l'énergie mécanique du vent et de la transmettre à la génératrice par son mouvement de rotation.

Nombre de pales : 3

Diamètre : 114 à 117 m

Couleur : blanc cassé (réglementaire)

- **La nacelle**

Elle contient les différents organes mécaniques et électriques permettant de convertir l'énergie mécanique de la rotation de l'axe en énergie électrique. Un mouvement de rotation vertical par rapport au mât permet d'orienter nacelle et rotor face au vent lors des variations de direction de celui-ci. Ce réajustement est réalisé de façon automatique grâce aux informations transmises par les girouettes situées sur la nacelle.

- **Le mât de l'éolienne**

Il s'agit d'une tour tubulaire conique fixée sur le socle. Son emprise au sol réduite permet le retour à la vocation initiale des terrains et une reprise de la végétation sur le remblai au-dessus du socle.

Hauteur : 91 à 93 m

Couleur : blanc cassé (réglementaire)

Porte d'accès en partie basse, verrouillage manuel avec détecteur de présence.

- **Le transformateur**

Un transformateur est installé dans la nacelle de chacune des éoliennes.

Cette option présente l'avantage majeur d'améliorer l'intégration paysagère pour les vues rapprochées du parc éolien. Seules seront visibles les éoliennes sans aucune installation annexe.

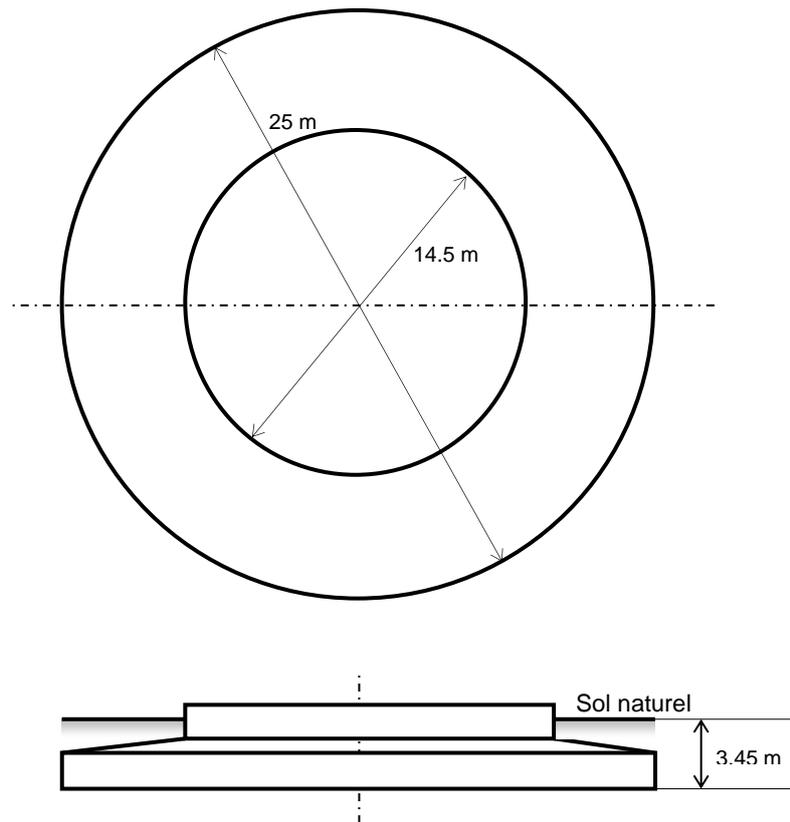
- **Le socle**

Le socle en béton armé est conçu pour résister aux contraintes dues à la pression du vent sur l'ensemble de la structure, c'est lui qui, par son poids et ses dimensions, assure la stabilité de l'éolienne. Il s'agit d'une fondation en béton d'environ 3 mètres de profondeur et de 16.8 mètres de diamètre. Avant l'érection de l'éolienne, le socle est recouvert de remblais naturels qui sont compactés et nivelés afin de reconstituer le sol initial, seuls 10 à 50 cm de la fondation restent à l'air libre afin d'y fixer le mât de la machine.

L'emprise au sol de cet ouvrage, une fois le chantier terminé, se réduit donc à cette partie d'un diamètre de 4.183m. Les matériaux utilisés proviennent de l'excavation qui aura été réalisée pour accueillir le socle.

Ferraillage : environ 40 t

Volume total : environ 416 m³

Le socle :**Les pistes :**

Sur les tronçons de pistes à créer, le mode opératoire sera le suivant : gyro-broyage, décapage de terre végétale, pose d'une membrane géotextile et empierrement.

En ce qui concerne, les tronçons de pistes existants, les travaux prévus sont relativement légers, il s'agit d'un empierrement de piste avec pose préalable d'une membrane géotextile si besoin.



Tracé de la piste



Pose du géotextile



Mise en place du gravier

5. HISTORIQUE DU PROJET

Les premiers contacts et rencontres entre les élus de Fontaine-Uterte et Croix-Fonsomme d'une part et la société VALECO d'autre part ont été initiés en respectivement en 2013 et 2014, en vue d'étudier les potentialités de développement de l'éolien sur la commune de Fontaine-Uterte dans un premier temps, puis de créer un projet commun regroupant les deux communes ensuite.

L'étude du territoire menée par VALECO a permis d'identifier une zone s'étendant de l'ouest de la commune de Fontaine-Uterte jusqu'au nord-ouest du lieu-dit « Méricourt » sur la commune de Croix-Fonsomme. Ce secteur a été retenu car il présente des caractéristiques favorables : éloignement aux habitations (500m minimum), absence de servitude réglementaire (militaire, aviation civile ou d'un monument historique), solution de raccordement au réseau électrique...

Ainsi, en avril 2014, le conseil municipal de Fontaine-Uterte autorise la société VALECO à mener des études sur la zone identifiée en vue de la construction d'un parc éolien.

L'année 2015 a ensuite été consacrée aux contacts avec les propriétaires fonciers et exploitants agricoles concernés par les parcelles identifiées comme potentiellement intéressantes vis-à-vis de l'installation d'éoliennes.

Les expertises écologiques, acoustiques et paysagères ont été lancées fin 2015 pour l'étude des milieux naturels et à la mi-année 2016 pour les études acoustiques et paysagères.

Après une année complète d'études approfondies sur le site, les premières indications sur le gabarit du projet ont ainsi pu être déterminées et une implantation a pu être proposée en Novembre 2016.

	Date	Evènement
2013	Avril	Premier rendez-vous avec le maire de Fontaine-Uterte.
	Juin	Consultations des administrations pour avis : Armée, Météo France, DGAC, ARS, STAP, SDIS, DDT, DREAL, ANFR, DRAC.
	Septembre	Conseil municipal de la commune de Fontaine-Uterte.
2014	Avril	Délibération favorable du conseil municipal de Fontaine-Uterte.
	Novembre	Premier rendez-vous avec le maire de Croix-Fonsomme.
2015	Février	Première rencontre avec les différents propriétaires fonciers de Fontaine-Uterte.
		Conseil municipal de Croix-Fonsomme.
	Avril	Seconde rencontre avec les différents propriétaires fonciers de Fontaine-Uterte.
	Décembre	Lancement des études sur les milieux naturels

2016	Juin	Lancement des études paysagères
	Juillet	Lancement du blog d'information http://blog.groupevaleco.com/?blog=projet_eolien_fontaine-uterte-et-croix-fonsomme
		Lancement des études acoustiques.
	Septembre	Lancement de l'étude d'impact
	Novembre	Comité de pilotage avec les élus de Fontaine-Uterte
Présentation des variantes d'implantation		
2017	Janvier	Rendu du rapport d'état initial environnemental
		Délibération du conseil municipal de Croix-Fonsomme
	Février	Rendu du rapport d'état initial de l'étude paysagère
	Mars	Comité de pilotage avec les élus de Fontaine-Uterte
		Comité de pilotage avec les élus de Croix-Fonsomme
		Présentation de la variante d'implantation retenue
	Avril	Lettre d'information n°1
Mai	Lettre d'information n°2	
	Permanence d'information	

	Démarches auprès des élus
	Concertation auprès du public
	Avancement des études
	Concertation avec les services de l'état

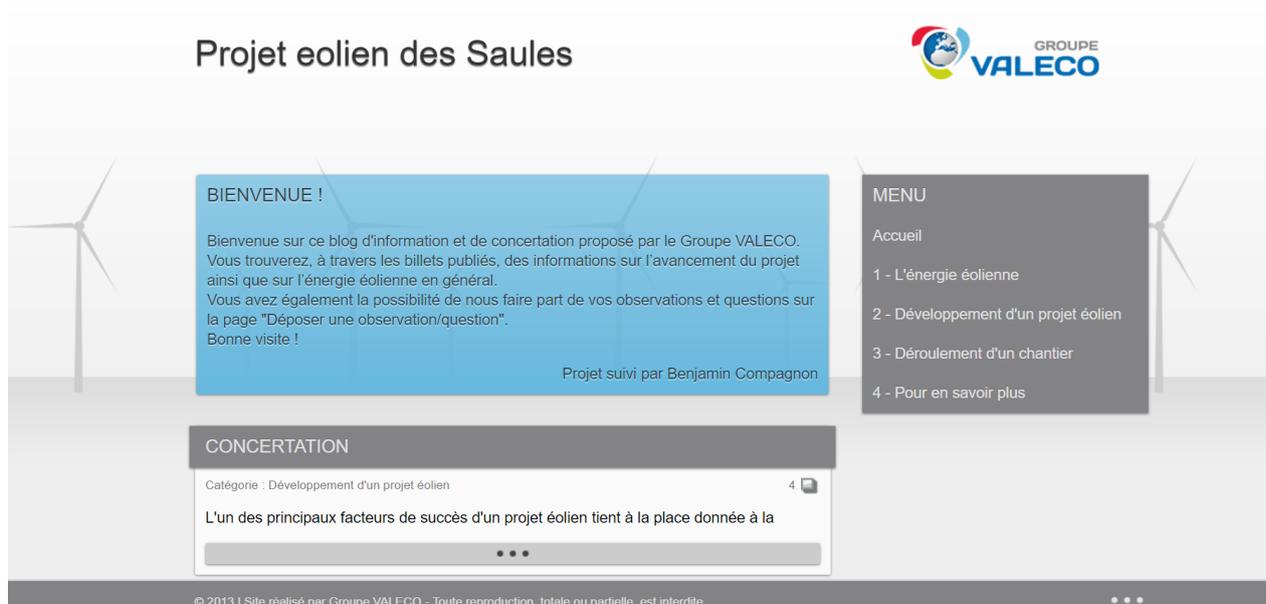
Information continue : Mise en place d'un blog et de lettres d'informations

Afin que le public puisse suivre l'avancement des études et des réflexions sur le projet éolien, des lettres d'informations et un blog à l'attention du public ont été mises en place à l'occasion du lancement des études paysagères et acoustiques, à la mi-année 2016.

Le blog permet au public de suivre l'actualité du projet et de l'énergie éolienne en général. Des rubriques permettent également au public d'interagir avec le porteur de projet, de demander des informations et de poser des questions.

Le blog est accessible à l'adresse suivante :

http://blog.groupevaleco.com/?blog=projet_eolien_fontaine-uterte-et-croix-fonsomme



Des lettres d'information ont également été distribuées et mises à disposition du public en mairie de Fontaine-Uterte et de Croix-Fonsomme pour permettre à chacun d'accéder à ces documents et de se tenir informé du projet.

Au total, 2 lettres d'informations ont été réalisées, à différents stades d'avancement du projet :

- La première est parue en Avril 2017 et avait pour objet principal de présenter le projet, la société VALECO et de communiquer l'adresse du blog afin de permettre à la population de poser ces questions et d'émettre directement ses avis sur le projet.
- La deuxième lettre, parue en Mai 2017, visait à présenter le projet final, son implantation et quelques photomontages. Elle informait également le public par rapport aux séances de concertation mises en place, notamment la permanence effectuée par le groupe Valeco en mairie, ainsi que les périodes de consultation des documents concernant le projet.

En savoir plus sur l'éolien

L'éolien aujourd'hui en France

- 11 073 MW installés à mi-2016
- Objectifs nationaux : 19 000 MW d'ici 2020
- Hauts-de-France : 2^{ème} région avec plus de 2500 MW raccordés et 199 parcs → objectif de 2800 MW en 2020

Les éoliennes et l'environnement sonore

Les récents progrès technologiques ont permis de gagner en efficacité au niveau de l'insonorisation des nacelles et de l'amélioration du profil des pales et des matériaux utilisés. Au pied d'une éolienne, le niveau sonore correspond à celui d'une conversation normale. Chaque projet éolien fait l'objet d'études précises par un bureau d'expertise acoustique indépendant. Pour ce faire, des mesures acoustiques au niveau des habitations et hameaux proches du site sont effectuées, des simulations de propagation du son réalisées et, enfin, des recommandations techniques sont formulées pour que le parc éolien envisagé respecte la réglementation en vigueur.

L'éolien : une énergie fiable et sûre

Le système français est prêt à accueillir les 25 000 MW éoliens inscrits dans le Grenelle de l'Environnement. Le gestionnaire du réseau de transport de l'électricité (RTE) confirme qu'il est « prêt à accueillir l'électricité éolienne sur son réseau à la hauteur des objectifs qui s'est fixée la France », soit un objectif de 25 000 MW en 2020. L'éolien pourrait représenter 10% de notre consommation électrique.

Les éoliennes et le changement climatique

L'énergie éolienne est une source renouvelable inépuisable et non polluante. Par conséquent, elle n'émet pas de gaz participant à l'effet de serre. La production d'électricité renouvelable par une éolienne moderne permet l'économie de 2 000 tonnes de rejet de CO₂ par an.

Record de production d'électricité d'origine éolienne

Du vendredi 27 mars au jeudi 2 avril 2015 : les 9230 MW de puissance éolienne ont produit, pour le territoire national, l'électricité nécessaire pour alimenter l'équivalent de 12 629 000 foyers (base de consommation d'un ménage de 3000kWh hors chauffage). En Bourgogne, ce sont l'équivalent de 242 000 foyers qui ont été alimentés par les 2611MW installés.

Pour aller plus loin :

- <http://www.planete-eolienne.fr/>
- <http://www.energies-eoliennes.fr/solien/ademe.htm>
- <http://fee.asso.fr/>
- http://ecocitoyens.ademe.fr/sites/default/files/guide_ademe_energie_eolienne.pdf

Projet de parc éolien des Saules
Communes de Fontaine Uterte & Croix Fonsomme
Lettre d'information - Avril 2017

Historique du projet

En Octobre 2014, le conseil municipal de Fontaine Uterte a délibéré favorablement pour que le Groupe Valeco étudie la possibilité d'implanter un parc éolien sur son territoire. Le site d'étude se situe au nord de la commune. Après une délibération favorable des élus de la commune de Croix Fonsomme en Janvier 2017, il a été décidé d'étendre le site d'étude à l'est.



Vous souhaitez des informations complémentaires, contactez :
Benjamin COMPAGNON, Chef de projets Groupe VALECO
Tel : 06 95 00 40 56
Mail : benjamincompagnon@groupevaleco.com

Le déroulement du projet

Afin d'établir un état initial exhaustif du site, des expertises concernant les milieux naturels, le paysage et l'acoustique sont réalisées par des bureaux d'études indépendants :

Etude des milieux naturels

L'étude de la faune et de la flore s'est déroulée sur une année complète afin d'inventorier les espèces selon leur cycle phénologique (migration, reproduction, floraison, ...). Ce sont les naturalistes du bureau d'étude ENVOL qui ont procédé aux observations et analyses des sensibilités de Novembre 2015 à Février 2017.

	Déc. 2015	Janv. 2016	Fév. 2016	Mars 2016	Avril 2016	Mai 2016	Juin 2016	Juillet 2016	Août 2016	Sept. 2016	Oct. 2016	Nov. 2016	Déc. 2016
Avifaune	[Bar chart showing activity across months]												
Hivernage	[Bar chart showing activity across months]												
Migrations	[Bar chart showing activity across months]												
Nidification	[Bar chart showing activity across months]												
Habitats et Flore	[Bar chart showing activity across months]												
Chiroptères	[Bar chart showing activity across months]												

Etude paysagère

L'étude paysagère a été confiée au bureau d'étude TERRITOIRES ET PAYSAGES. Cette expertise consiste à partir de données bibliographiques et de journées de terrain, à réaliser une analyse paysagère dans le but de composer un projet d'aménagement cohérent et de moindre impact.

Etude acoustique

Le bureau d'étude acoustique DELHOM a été sélectionné pour réaliser les expertises relatives au bruit. Ce bureau d'étude indépendant est qualifié pour l'activité « Etudes acoustiques ». Pour ce faire, les ingénieurs acousticiens de DELHOM sont venus installer des sonomètres au niveau des habitations à proximité du site afin de mesurer le niveau sonore ambiant et s'assurer de définir une implantation respectant la réglementation acoustique.



La concertation

Concertation avec le public

Le parc éolien des Saules a désormais son propre blog. Vous y retrouverez les phases d'avancement du projet éolien. N'hésitez pas à y laisser des commentaires ou à poser des questions.
http://blog.groupevaleco.com/?blog=projet_eolien_fontaine-uterte-et-croix-fonsomme



ZOOM sur le GROUPE VALECO

- ✓ Une structure 100% française appartenant à :
 - la famille GAY à 70%
 - la Caisse des Dépôts et Consignation, entrée au capital en novembre 2008, à 30%
- ✓ Un producteur d'électricité renouvelable depuis 20 ans
- ✓ Un partenaire présent à vos côtés jusqu'au démantèlement des installations
- ✓ 110 MW éoliens en exploitation
- ✓ 350 MW de projets éoliens en développement
- ✓ 15 MW de centrales solaires en exploitation réparties au sol et en toiture dont la première centrale au sol en France (Lunel (34) en 2008)



En savoir plus

Le Groupe VALECO

GRUPE VALECO

- ✓ Une **structure 100% française** appartenant à :
 - la famille **GAY** à 70%
 - la Caisse des Dépôts et Consignation, entrée au capital en novembre 2008, à 30%
- ✓ Un producteur d'électricité renouvelable depuis 20 ans
- ✓ Un partenaire présent à vos côtés jusqu'au démantèlement des installations
- ✓ 110 MW éoliens en exploitation
- ✓ 350 MW de projets éoliens en développement
- ✓ 15 MW de centrales solaires en exploitation réparties au sol et en toiture dont la première centrale au sol en France (Lunel (34) en 2008)

Vous souhaitez des informations complémentaires sur le projet éolien des saules, contactez-nous :

Benjamin COMPAGNON
 Chef de projets
 06 95 00 40 56
benjamincompagnon@groupevaleco.com

Suivez l'évolution du projet sur le blog dédié au parc éolien des saules :

http://blog.groupevaleco.com/?blog=projet_eolien_fontaine-uterte-et-croix-fonsomme

PROJET EOLIEN DES SAULES

Sur les communes de Fontaine-Uterte et Croix-Fonsomme

Lettre d'information N°2 - Mai 2017

Historique du projet

Les élus de la commune de Fontaine-Uterte ont délibéré en faveur d'une étude du Groupe Valeco pour l'implantation d'un parc éolien sur le territoire communal. Les études ont été lancées en décembre 2015 et nous ont permis de dresser un état des lieux complet du site. En février 2017, la commune de Croix-Fonsomme décide de faire confiance à Valeco et délibère favorablement pour étendre le site du projet éolien des saules sur sa commune. Nous avons donc engagé une réflexion sur la meilleure manière d'intégrer les éoliennes sur les deux communes afin de présenter un projet cohérent aux élus.

Concertation avec le public

L'équipe en charge du projet sera présente à la mairie de Croix-Fonsomme le mercredi 31 Mai 2017 de 9h à 11h, puis à la mairie de Fontaine-Uterte de 11h30 à 13h30. Nous pourrions ainsi répondre aux interrogations et aux sollicitations de toutes les personnes concernées de près ou de loin par ce projet.

A l'occasion de notre passage dans les mairies de Fontaine-Uterte et de Croix-Fonsomme, nous fournirons à ces dernières des documents que tous pourront venir consulter aux horaires d'ouverture de la mairie. Ces documents sont le résultat du travail des différents bureaux d'études avec lesquels nous avons travaillé sur le projet des saules.

Seront disponibles pour consultation :

- L'étude paysagère : elle comprend des photomontages (comme celui que vous avez vu à la page précédente), des prises de vue détaillées, les emplacements d'où ont été prises les photographies.
- L'étude acoustique : elle retranscrit les intensités sonores relevées à plusieurs endroits à l'aide de sonomètres, et détaille les modifications prévisionnelles qu'auront les éoliennes sur ces niveaux sonores.
- L'étude des milieux naturels : cette étude a pour but de faire un inventaire des espèces animales et végétales vivant dans une large zone comprenant le site et alentours, et de renseigner les cycles de ces espèces (période de reproduction, de nidification, de migration, etc.).



Ce document a été imprimé à partir de papier recyclé

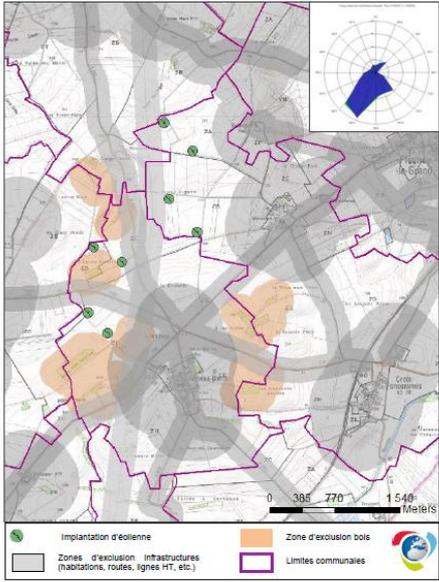




Intégration paysagère du projet

Localisation des implantations

Dans le cadre du projet éolien des saules, nous avons élaboré une implantation d'éoliennes en cohérence avec les différents aspects de l'environnement du projet. Nous avons bien sûr pris en compte l'environnement humain, en éloignant autant que faire se peut les éoliennes des habitations afin de limiter l'impact acoustique des éoliennes. Nous avons également prêté attention aux milieux naturels, ainsi qu'à l'intégration paysagère du parc, de façon à maîtriser les conséquences de l'installation des éoliennes sur ces aspects.



Intégration paysagère

Afin de proposer la meilleure intégration paysagère possible dans nos projets, nous confions à des bureaux d'études indépendants le soin de réaliser des photomontages pour avoir un rendu visuel réaliste de l'impact paysager du projet. Pour le projet des saules, nous avons fait appel à TERRITOIRES ET PAYSAGES. Voici l'un des photomontages qu'ils ont réalisé pour nous :



Ce photomontage présente la prise de vue depuis Etaves-et-Bocquiaux, sur la route D31. Elle a été créée à partir d'une photo du paysage initial, sur lesquelles ont été rajoutées des éoliennes à l'aide d'un logiciel spécialisé pour donner un rendu plausible de ce que sera le visuel du site une fois les éoliennes construites. D'autres photomontages seront visibles lors des consultations publiques de dossier en mairies.

Cette intégration paysagère est cohérente avec les parcs éoliens existants aux alentours. L'implantation choisie est également le résultat de compromis sur d'autres critères :

- **L'habitat** et le respect de distances suffisantes par rapport aux habitations.
- **La biodiversité** et le choix d'une implantation en dehors des zones à enjeux forts sur le milieu naturel.
- **Le vent** et le choix d'une implantation d'axe Nord-Ouest Sud-Est.



Ce document a été imprimé à partir de papier recyclé





6. PERTINENCE DU PROJET

Il est important de rappeler que le site des Saules a été choisi car :

- Il est compatible avec le SRE
- La facilité d'accès au site ;
- L'absence de contraintes techniques rédhibitoire ;
- Le contexte éolien avec le parc éolien voisin (Fresnoy – Brancourt – Montbrechain) qui permet d'envisager une densification cohérente de ce pôle
- Le bon potentiel éolien ;
- L'emplacement du site sur un plateau, espace paysager adapté à l'accueil de l'éolien.
- Et surtout la volonté de la communauté et des élus de Fontaine Uterte et Croix Fonsomme d'accueillir un parc éolien, en concertation avec les populations locales.

Par ailleurs, le projet retenu a été défini selon plusieurs critères :

SELON DES CRITERES ENVIRONNEMENTAUX

➤ **Milieus naturels :**

Les prospections de terrain réalisées tout au long de l'année sur les milieux naturels ont mis en avant des enjeux très localisés sur la faune, la flore et les habitats.

Ainsi, après la mise en place des mesures d'évitement et de réduction, les risques résiduels de collisions ont été évalués comme faibles vis-à-vis de l'avifaune et aucun impact significatif n'est attendu à l'égard de la chiroptérofaune.

➤ **Paysage :**

Le projet et l'implantation respectent :

- les zones identifiées dans le schéma régional éolien comme sensibles à l'éolien ;
- la recherche d'une mise en cohérence avec les projets éoliens existants ;
- la maîtrise de la densification ;

La zone du projet possède une bonne capacité à recevoir un projet éolien, selon un parti pris paysager qui impose un certain nombre de contraintes d'implantation : hauteur limitée des éoliennes, même côte altimétrique, composition avec les parcs éoliens existants pour respecter l'échelle du grand paysage.

SELON DES CRITERES TECHNIQUES

➤ **Gisement éolien**

Le département de l'Aisne fait partie des départements très ventés du territoire français.

La vitesse moyenne de vent sur le site est estimée à environ 7,5 m/s.

➤ **Accessibilité**

La topographie du site est marquée par un relief peu marqué, très aisément accessible par les routes départementales longeant le site et déjà jalonné de nombreuses pistes qui seront utilisées pendant la phase d'exploitation.

SELON DES CRITERES REGLEMENTAIRES

• **Schéma Régional Eolien**

Au sein du schéma régional, les communes de Croix-Fonsomme et Fontaine-Uterte se localisent au sein du secteur favorable du SRE de l'ancienne région Picardie. Le secteur présente un potentiel de valorisation des énergies renouvelables.

Le projet s'inscrit pleinement dans ces objectifs, ce qui justifie son emplacement.

• **Absence de contraintes réglementaires**

Après consultation des bases de données et des différents services concernés, il s'avère que l'aire d'étude du projet n'est concernée par aucune servitude, que ce soit servitude radioélectrique ou aéronautique.

L'aire d'étude est par ailleurs située à plus de 500m de tout monument historique et en dehors de périmètres d'Arrêtés de Protection de Biotope et de Natura 2000.

SELON DES CRITERES SOCIO-ECONOMIQUES

- **Volonté politique locale**

Le projet bénéficie d'un soutien local important, ce qui a particulièrement motivé Valeco à développer un projet sur le territoire de Croix-Fonsomme et Fontaine-Uterte.

En effet, que ce soit à l'échelon intercommunal ou communal, le projet est soutenu localement.

DIMENSIONNEMENT DU PROJET

Le scénario d'implantation retenu présente de nombreux atouts qui sont les suivants :

- **Éloignement vis-à-vis des zones habitées :**

Une attention toute particulière a été portée à l'habitat entourant le parc. Les éoliennes ont été éloignées d'une distance minimale de 645 m des premières habitations limitant ainsi le risque d'émergence acoustique. Par ailleurs, plus de la moitié des éoliennes (5 sur 8) sont espacées de près de 1 km des habitations.

- **Minimisation des impacts sur les milieux naturels :**

- Ensemble des éoliennes implantées en lieux cultivés présentant un enjeu faible, moins d'éoliennes, donc moins d'habitats consommés.
- Espace minimal entre les éoliennes suffisant pour les espèces migratrices.
- Éoliennes projetées dans les milieux de moindre enjeu écologique (cultures).
- Habitat concentrant les plus forts enjeux chiroptérologiques évités.
- Toutes les éoliennes sont situées dans des cultures à faible valeur écologique : blé, orge, colza, lin, tournesol, etc.
- Ensemble des éoliennes implantées en lieux cultivés présentant un enjeu faible en termes de faune terrestre.

- **Intégration paysagère**

Les éoliennes du projet s'intègrent avec les parcs déjà construits non loin. Elles s'insèrent dans un environnement déjà occupé par de nombreux éléments verticaux (éoliennes, pylônes électriques, château d'eau) mais s'organisent de manière cohérente avec l'ensemble. De plus, la variante finale ne provoque pas d'effet d'encadrement avec les monuments historiques proches.

- **Choix du modèle d'aérogénérateur de l'échelle de l'éolienne existante:**

Situé au cœur d'un secteur favorable à l'éolien d'après le schéma régional éolien, le projet éolien des Saules s'inscrit dans le cadre de l'installation de 8 éoliennes.

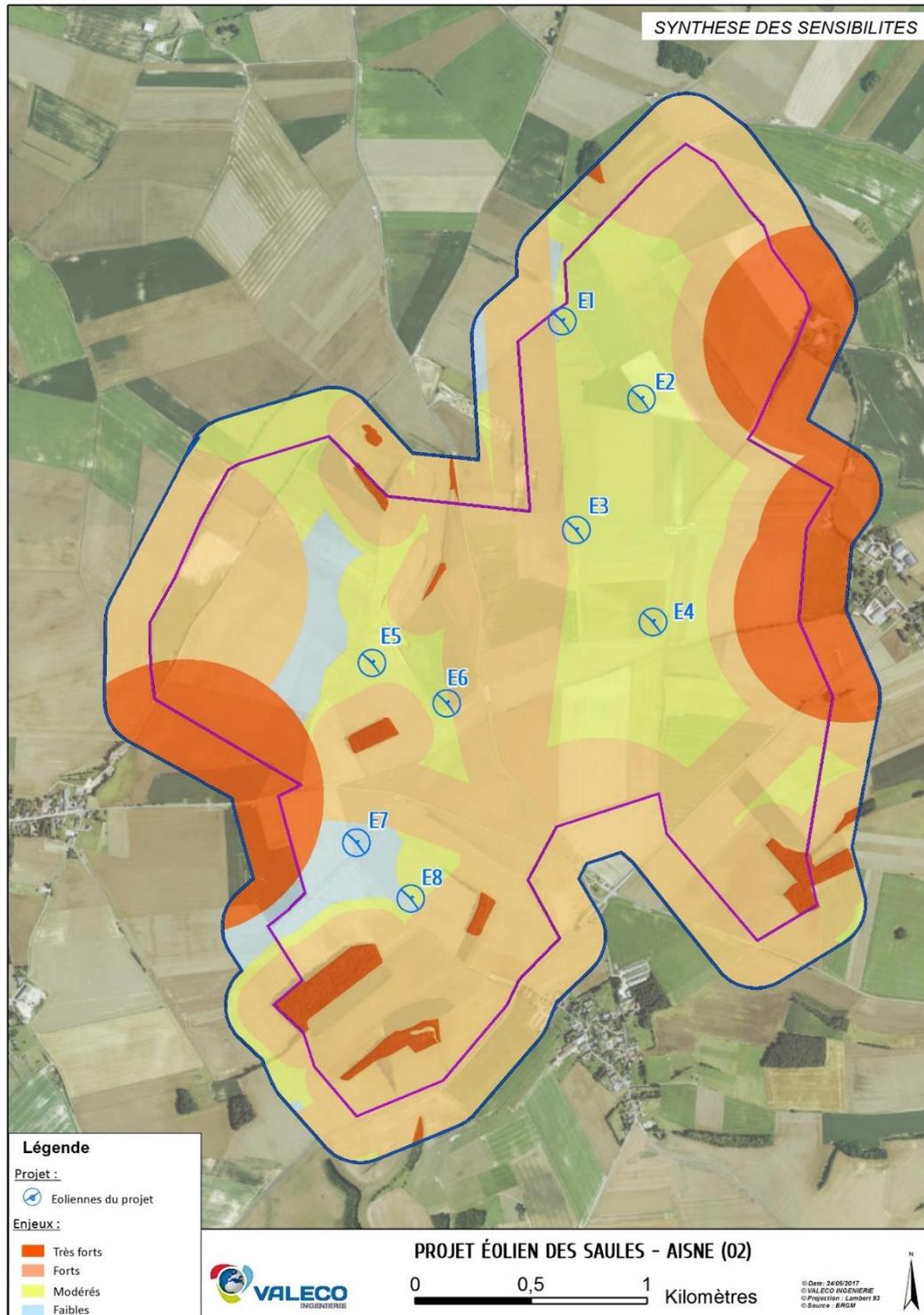
Afin d'avoir une cohérence paysagère entre le parc projeté et les parcs existants, il a été décidé de choisir des éoliennes ayant une dimension similaire aux éoliennes accordées, ce qui correspond à une hauteur hors tout de 150m. Ainsi, les éoliennes retenues auront une hauteur de mât comprise entre 91 et 93 m et une longueur de pôle de 114 à 117 m, soit une hauteur hors tout de 150m.

Les modèles d'éoliennes éligibles et qui font l'objet de cette demande d'autorisation unique sont les suivantes :

Modèle	Hauteur de mât	Diamètre de rotor	Hauteur hors tout	Puissance unitaire
Gamesa G114	93	114	150	2.5 MW
Nordex N117	91	117	149.4	3.6 MW
Vestas V117	91.5	117	150	3.6 MW

CARTE DE SYNTHESE

La carte ci-dessous synthétise l'ensemble des contraintes recensées sur la zone d'étude et permet d'illustrer que le projet retenu respecte ces contraintes tout en se situant sur les zones de moindre impact:

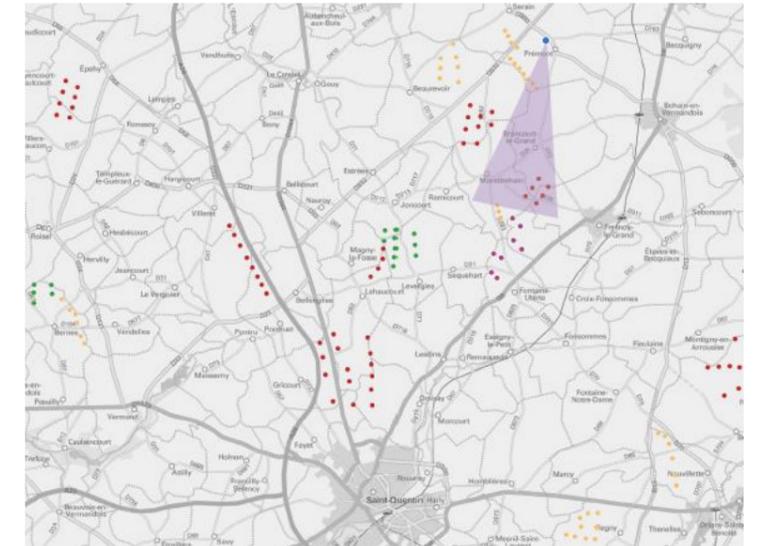


7. INTEGRATION DU PROJET DANS SON ENVIRONNEMENT

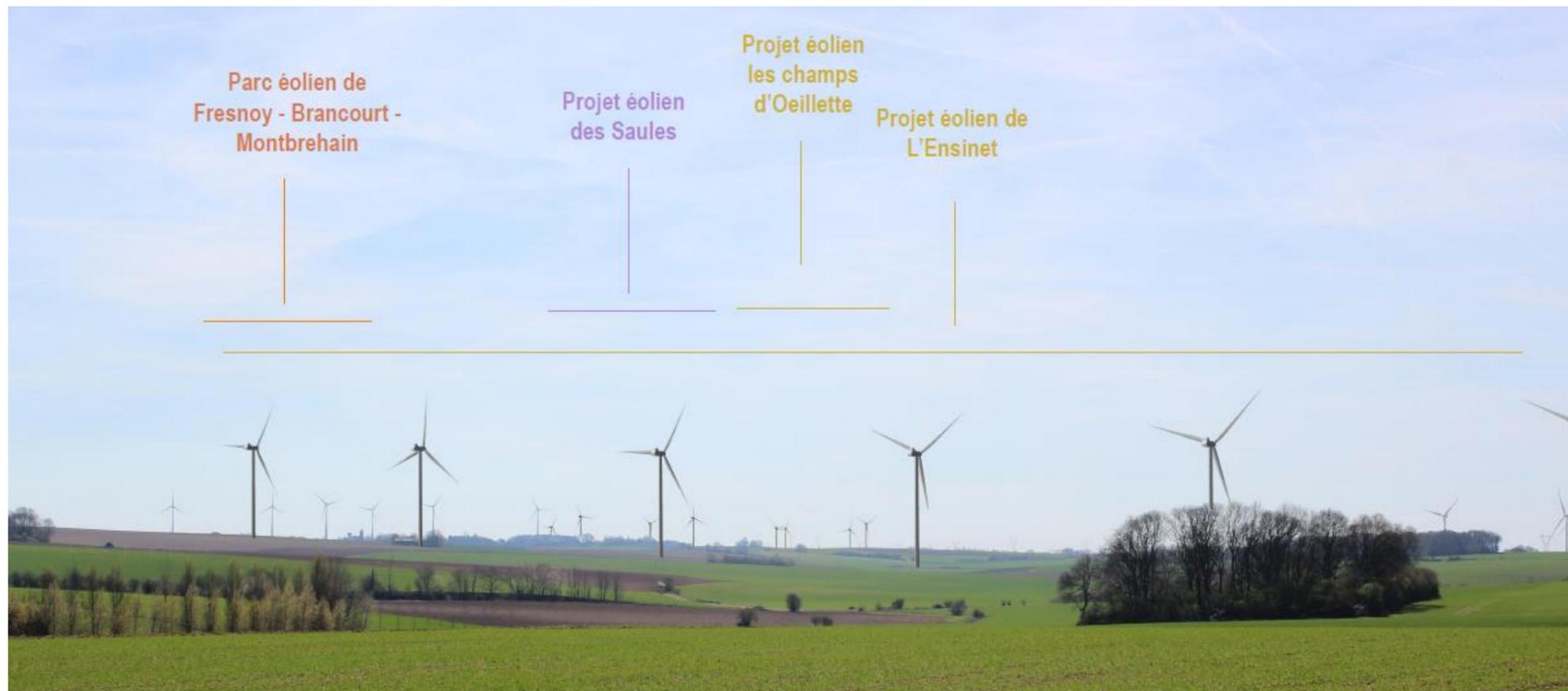
L'expertise paysagère qui a été réalisée par un paysagiste DPLG indépendant, a mis en avant les éléments suivants :

LES RELATIONS DU PROJET AVEC LES ENTITES ET STRUCTURES PAYSAGERES

Le projet s'implante dans un territoire déjà investi par plusieurs pôles éoliens. Depuis le Nord, au rond-point de la D932, au niveau de la commune de Serain, les éoliennes sont perceptibles dans le paysage ouvert et agricole de la plaine du Vermandois. Le projet éolien des Saules et le parc de Fresnoy - Brancourt - Montbrehain forment une ligne, où les éoliennes du projet et du parc sont en continue. Le projet éolien de l'Ensinet sera au premier plan. Celui des champs d'Oeillette vient compléter l'alignement des éoliennes.

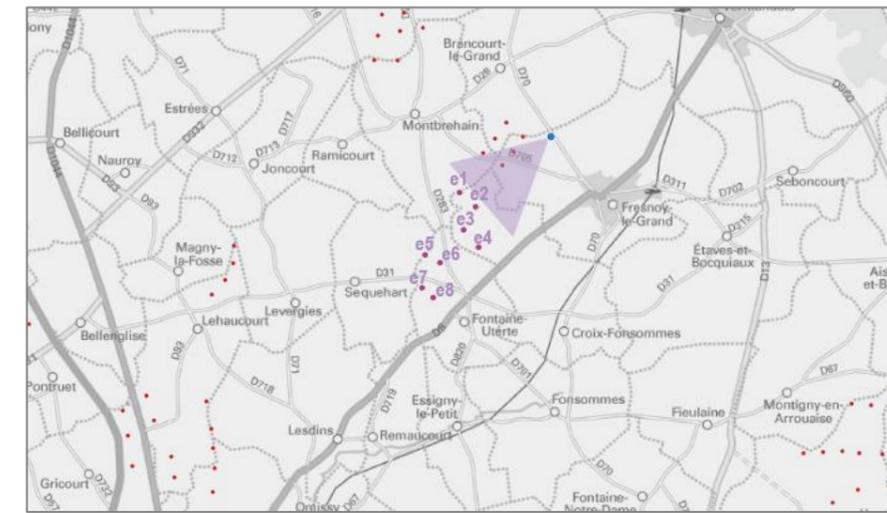
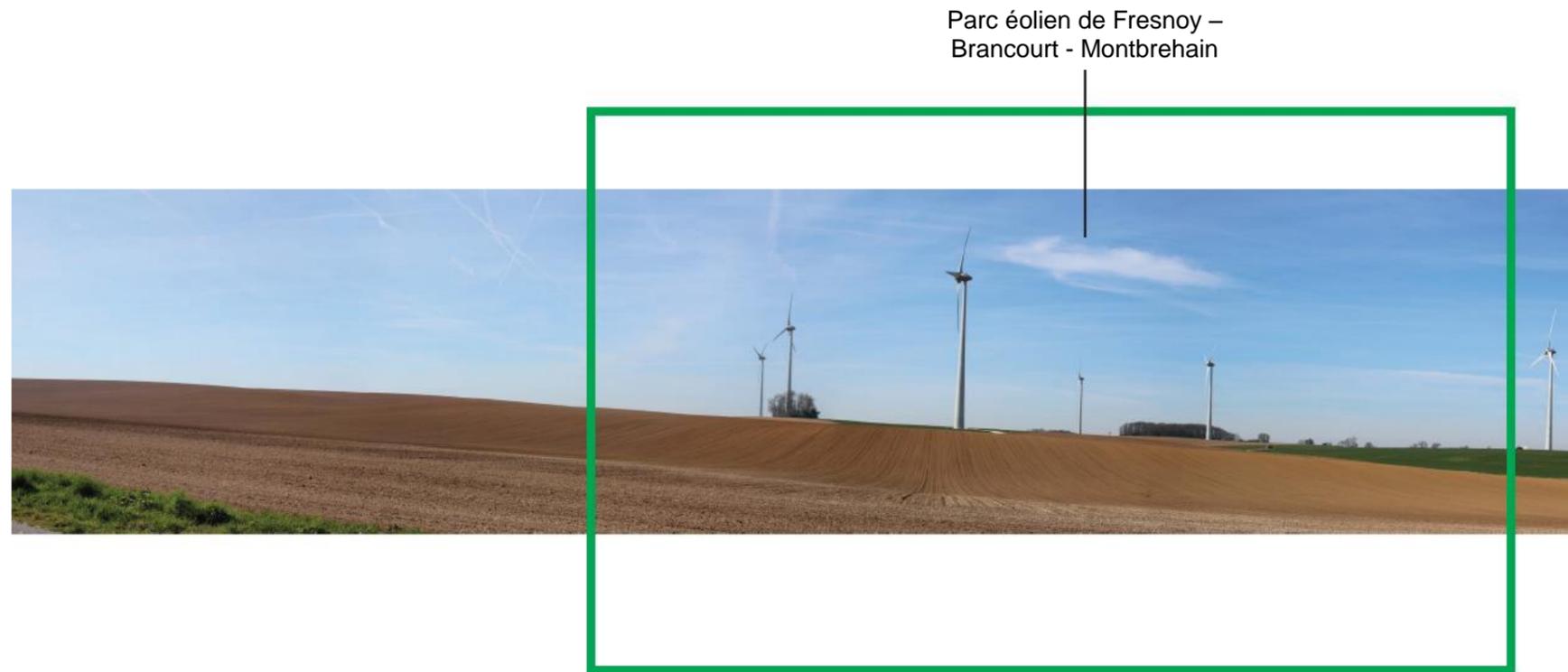


Ce point de vue est réalisé depuis la D960, à proximité de l'intersection avec la D932.



Photomontage

Depuis une vue plus rapprochée, le parc éolien de Fresnoy - Brancourt - Montbrehain est fortement perceptible. Le projet des Saules est visible au second plan, les éoliennes viennent s'intercaler avec celles déjà existantes. Toutes les éoliennes ne sont pas visibles dans leur ensemble.



Ce point de vue est réalisé depuis la D70, entre Fresnoy-le-Grand et Brancourt-le-Grand.

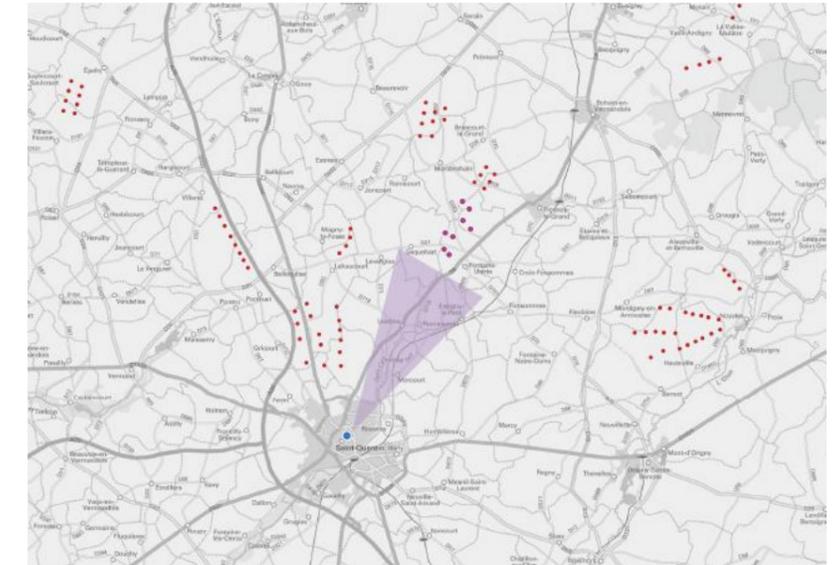


Photomontage

LES EFFETS SUR LE CADRE DE VIE

Depuis les principaux lieux de vie de l'aire d'étude éloignée, les vues sont limitées. Sur Saint-Quentin, l'agglomération la plus proche du projet, l'environnement urbain empêche la visibilité du parc.

Basilique Saint-Quentin



Prise de vue située juste à côté de la basilique de Saint-Quentin.



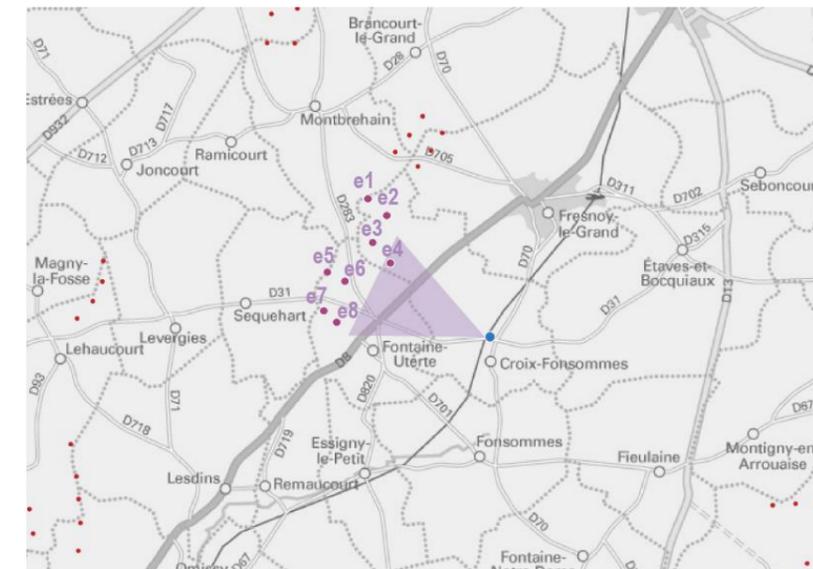
Photomontage

Depuis les principaux lieux de vie de l'aire d'étude rapprochée, les visibilitées se concentrent en périphérie des bourgs et restent limitées.

Depuis les bourgs principaux de l'aire d'étude immédiate, les centres de village ne sont pas sujets à des visibilitées en raison de la trame bâtie. Depuis la sortie Nord de Croix-Fonsomme, le projet ne sera en partie caché en raison de la topographie. Seul le rotor et les pales de quelques machines seront visibles.

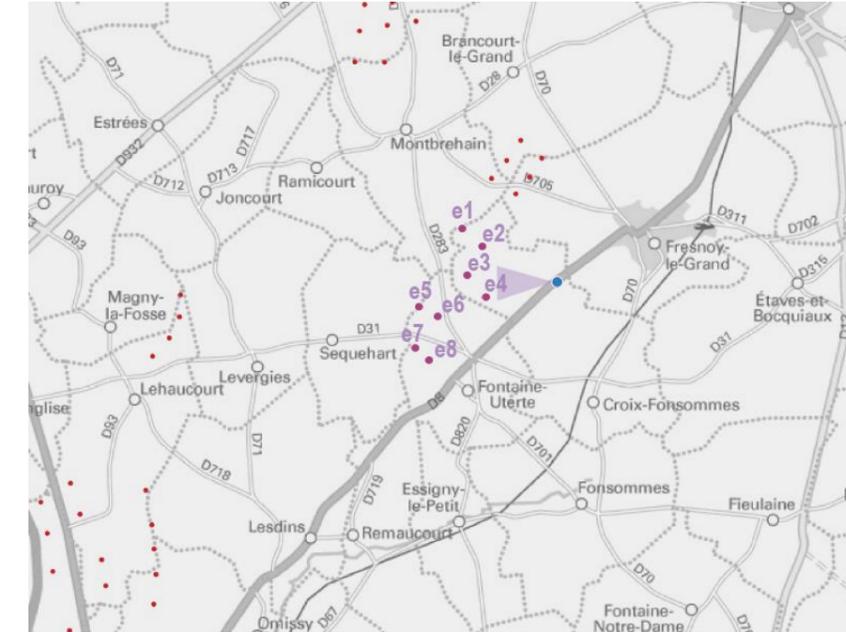


Prise de vue à l'intersection entre la D31 et la D70, au Nord de Croix-Fonsomme.



Photomontage

Plusieurs hameaux parsèment l'aire d'étude immédiate. C'est le cas du hameau de Méricourt, situé sur la commune de Croix-Fonsomme. Le parc est visible depuis ce hameau, et représente un ensemble paysager cohérent. De plus, la distance est suffisamment importante pour minimiser les impacts, notamment acoustiques.



Le point de vue est réalisé depuis le hameau de Méricourt, au Nord de la commune de Croix-Fonsomme, sur la D8.

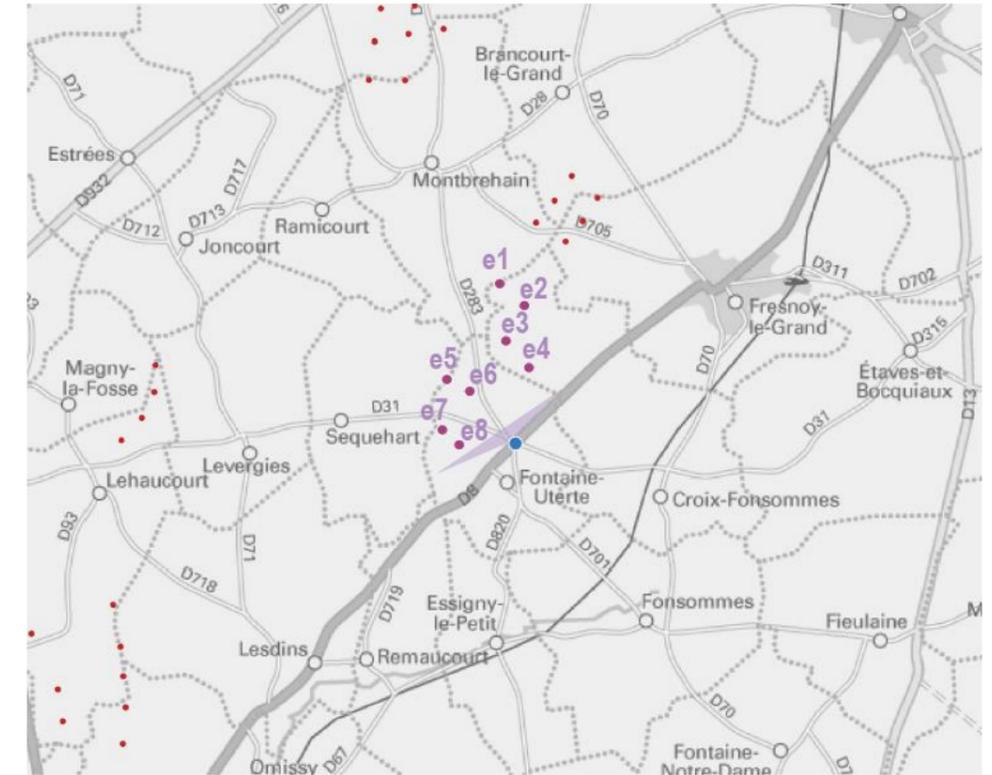


Photomontage

L'INSERTION FINE DU PROJET DANS SON ENVIRONNEMENT IMMEDIAT

Quelques nouvelles pistes seront créées (400 mètres linéaires environ) pour l'accès aux éoliennes.

Prise de vue depuis la sortie Nord de Fontaine-Uterte (D8)



Photomontage